

Communiqué de presse

**Le Conseil départemental du Rhône annonce  
la labellisation de son second projet " bas-carbone » et le  
reboisement de 3.6 hectares de forêt sur le département : une  
première pour une collectivité territoriale !**



- Le Conseil départemental du Rhône annonce la labellisation de son second projet "bas carbone" par le ministère de la Transition écologique, mis en œuvre avec VINCI Airports, gestionnaire des Aéroports de Lyon et l'Office National des Forêts; c'est une première pour une collectivité territoriale.
- Ce second projet de reboisement dans la forêt publique de la Cantinière prévoit la plantation de 4 500 arbres sur 3,6 hectares, afin de capter 590 tonnes de CO<sub>2</sub>.
- Ce vendredi 26 novembre, Colette DARPHIN, Vice-présidente en charge de la stratégie territoriale, l'agriculture, la ruralité et le

développement durable, s'est rendue avec Nicolas KARR, Directeur territorial Auvergne-Rhône-Alpes ONF et Lionel LASSAGNE, Directeur Développement Durable des Aéroports de Lyon sur le site de plantation des parcelles départementales.

- Ce projet est né d'une volonté commune de participer à la lutte contre le changement climatique. En effet, plus on plante d'arbres dans les forêts, plus il y a de CO<sub>2</sub> qui est capté : les forêts absorbent du CO<sub>2</sub> pour le stocker dans le bois. La forêt demeure ainsi le deuxième puits de carbone mondial après les océans.



Propriétaire de 1 750 hectares de forêt, le Conseil départemental du Rhône doit faire face **aux dépérissements des sapinières** sur une partie des surfaces de son patrimoine boisé depuis 3 ans.

Dans ce cadre, la collectivité consolide sa démarche engagée depuis deux ans sur les différents partenariats conclus dans le cadre **du label « bas-carbone »**.

Le premier projet de reboisement labellisé « Bas-Carbone », dans le cadre d'une convention tripartite entre le Département, l'ONF et la société WeNow pour des travaux de reboisement dans la **forêt de la Pyramide** a été mis en place en septembre 2020.

Un an plus tard, la collectivité s'est vu attribuer la labellisation **d'un second projet bas-carbone de 3.6 hectares dans la forêt de la Cantinière**, au cœur du Beaujolais.

Ce second projet a été initié en partenariat avec l'ONF et VINCI Airports, gestionnaire de l'Aéroport de Lyon, situé à une trentaine de kilomètres de la forêt.

Il s'inscrit notamment dans la politique environnementale de VINCI Airports, en complément des différentes actions que l'entreprise met en œuvre pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'activité de ses aéroports et pour atteindre son objectif de « zéro émission nette de carbone » dès 2026.

#### - **Qu'est que le label bas carbone ?**

Le label "bas carbone", développé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, a été lancé début 2019.

Ce label de compensation permet de garantir que le CO<sub>2</sub> est bien réduit et assure ainsi la qualité et l'intégrité environnementale des projets.

Il met en place un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des **projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Dans une démarche de neutralité carbone pour 2050, ce label permet de financer des projets locaux de compensation, situés sur le territoire national.

#### - **Quel est l'intérêt des projets Label bas Carbone pour le Département ?**

Il s'agit pour **le Conseil départemental de poursuivre une gestion durable de ses propriétés boisées** en adaptant les essences forestières choisies aux changements climatiques tout en développant sa démarche de partenariat en faveur de projet locaux.

Sur une base volontaire, **les entreprises**, telles que VINCI Aéroports pour l'aéroport de Lyon, **s'engagent dans le co-financement de ces projets**.

L'ONF en est l'opérateur technique, aussi bien pour les aspects méthodologiques que pour la réalisation des opérations de plantation et d'entretien.

**Le Département du Rhône intervient également dans le cofinancement des projets.**

À terme, les entreprises bénéficient des crédits carbones certifiés par le Ministère de la Transition Écologique au travers du label bas carbone.

#### - **Comment le choix des parcelles, leurs tailles, le nombre d'arbres plantés s'est-il effectué ?**

L'Office national des forêts (ONF), gestionnaire de ce patrimoine boisé pour le compte du Conseil départemental, dispose d'outils permettant d'inventorier les surfaces boisées déperissantes.

Environ 9 hectares ont été identifiés dans les massifs forestiers publics du conseil départemental depuis 2020.

**Un peu plus de 10 000 arbres ont été plantés.** Le choix des essences forestières pour le reboisement de ces surfaces répond aux enjeux climatiques de demain : essences diversifiées et résilientes, favorisant la biodiversité.

- **Comment, concrètement, ce puits de carbone va se mettre en place ? Qui va s'occuper des parcelles ? Quel est le budget alloué aux projets ?**

Dans le cadre du label bas-carbone, l'engagement est sur 30 années.

Un audit est réalisé au bout de 5 ans pour vérifier la bonne réalisation de la plantation.

Dans les faits, l'engagement du Conseil départemental va bien au-delà puisqu'il alloue annuellement un budget pour une gestion durable de son patrimoine boisé : travaux sylvicoles, entretien et création de voiries forestières, accueil du public.

Dans le cadre de ces projets labellisés « bas-carbone », les surfaces reboisées sont intégrées dans la gestion globale de ce patrimoine boisé, à l'échelle du massif.

Un **budget de 35 000 euros par projet** est alloué par le Département du Rhône pour réaliser ces travaux forestiers labellisés « bas-carbone » (plantations et leurs entretiens).



### **À propos du Département du Rhône**

Le Département du Rhône est propriétaire d'un domaine boisé d'environ 1 750 hectares composé de plusieurs massifs (Brou, La Cantinière, Avenas, La Pyramide, Pully, Amplepuis, Longeval, Ranchal, Monts de Tarare, Py Froid).

Afin de répondre aux sécheresses successives de ces dernières années qui touchent plus particulièrement le sapin, le Département du Rhône a souhaité s'engager dans des projets répondant aux exigences réglementaires du « Label Bas Carbone » (LBC) avec l'appui de partenaires.

Par cet engagement fort, le Département du Rhône diversifie les fonctions de la forêt départementale et mène une politique de gestion forestière responsable qui prend en compte la recherche de biodiversité et la protection de l'environnement.

## À propos de VINCI Airports et Aéroports de Lyon

Premier opérateur aéroportuaire privé au monde, VINCI Airports opère 45 aéroports dans 12 pays en Europe, en Asie et sur le continent américain. Grâce à son expertise d'intégrateur global, VINCI Airports développe, finance, construit et gère les aéroports en apportant sa capacité d'investissement et son savoir-faire dans l'optimisation de la performance opérationnelle, la modernisation des infrastructures et la conduite de leur transition environnementale. VINCI Airports est le premier opérateur aéroportuaire à s'être engagé dans une stratégie environnementale internationale en 2016, pour atteindre l'objectif zéro émission nette sur l'ensemble de son réseau d'ici 2050.

Aéroports de Lyon pilote l'exploitation de Lyon-Saint Exupéry, 2ème aéroport régional français pour l'aviation commerciale et Lyon-Bron 3ème aéroport français pour l'aviation d'affaires. Premier aéroport du réseau VINCI Airports en France avec 11.7 millions de passagers en 2019, Lyon-Saint Exupéry propose 130 destinations directes dont 52 nouvelles lignes lancées ces trois dernières années, et est connecté aux principaux hubs internationaux.

Il est relié en 30 minutes au centre-ville par le tram-train Rhônexpress. Ses nouvelles infrastructures permettent de garantir une expérience passagers de qualité et une excellence opérationnelle pour les compagnies aériennes, toutes deux reconnues par le prix du meilleur aéroport européen par l'ACI (Airport Council International) dans la catégorie 10-25 millions de passagers. Certifié Niveau 3+ de l'ACA (Airport Carbon Accreditation) et ISO 50001, l'aéroport de Lyon se développe en totale maîtrise de son impact environnemental et atteindra « zéro émission nette de carbone » de ses activités \* (Scope 1 et 2 au sens du Bilan GES de l'ADEME) dès 2026.

L'aéroport souhaite soutenir les **projets de développement territorial** du Département dans les secteurs d'activités éligibles au Label Bas Carbone, ou susceptibles de le devenir, afin notamment de contribuer à la transition bas carbone et à la résilience du territoire face aux enjeux climatiques.

## À propos de l'ONF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts (ONF) gère près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales, en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'ONF réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

L'ONF accompagne les acteurs du territoire qui souhaitent contribuer à la lutte contre le changement climatique en proposant des solutions au bénéfice des forêts de l'État et des collectivités : mécénat, politiques RSE, label bas carbone, etc.

Contact presse Département du Rhône  
Olivia HAMELIN  
[olivia.hamelin@rhone.fr](mailto:olivia.hamelin@rhone.fr)

Contact presse ONF Auvergne-Rhône-Alpes  
Elise DAUNAY  
[elise.daunay@onf.fr](mailto:elise.daunay@onf.fr)

Contact presse Aéroports de Lyon  
Marion VERNAY  
[marion.vernay@lyonaeroports.com](mailto:marion.vernay@lyonaeroports.com)